
UNIVERSITE PIERRE MENDES France
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES
(TELE ENSEIGNEMENT)

DESS DEFI

DIAGNOSTIC FINANCIER ET NORMES INTERNATIONALES

Premier devoir

Année 2003-04

Akim A. TAÏROU

DU COÛT HISTORIQUE À LA JUSTE VALEUR

L'application par les entreprises européennes des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005 marquera l'abandon progressif du principe du « coût historique » ou du « nominalisme monétaire » qui sera remplacé par celui de la « juste valeur ». Malgré cette évolution (pour ne pas dire révolution !), il est difficile de considérer que les comptes des entreprises seront plus « justes » qu'auparavant. Aussi, l'analyste financier pourrait-il continuer à considérer que « tous les bilans sont faux ». Qu'en pensez-vous ?

Veillez développer votre réflexion sur ce questionnement en 4 à 6 pages. Vous vous attacherez à mettre en évidence les points suivants :

1. En quoi la « juste valeur » améliore-t-elle la qualité de l'information financière ?
2. En quoi la « juste valeur » peut-elle conduire à ne pas donner une « image fidèle » de la situation de l'entreprise ?
3. Quelles conséquences pratiques l'application de la « juste valeur » aura-t-elle sur la démarche d'analyse financière, en particulier sur les retraitements à opérer ?